

AUTORISATION DE CAPTATION ET DE DIFFUSION D'IMAGE

Entre les soussignés :

Nom :	Prénom :
Adresse :	
Mail :	Téléphone :
Profession/poste au sein de l'entreprise :	

ci-après désignée « **le salarié** »,

Dénomination de l'entreprise :	
Siège social :	
Représentée par :	
Mail :	Téléphone :

ci-après désignée « **l'entreprise** »,

ARTICLE 1 : OBJET DE L'AUTORISATION

Conformément aux dispositions relatives au droit à l'image et sa jurisprudence, le salarié autorise l'entreprise et ses prestataires techniques (photographe, vidéaste, dronistes...) à **réaliser des prises de vues photographiques, des vidéos ou des captations numériques de sa personne dans son environnement professionnel.**

Il est entendu que l'entreprise aura stipulé au personnel technique qu'il ne détiendra aucun droit de diffusion sur leur propre support de communication sans un accord signé du salarié et de l'entreprise.

L'entreprise s'interdit expressément de procéder à **une exploitation des photographies ou des vidéos susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation du salarié**, d'utiliser les photographies, vidéos ou captations numériques ou sonores de la présente, dans tout support ou toute exploitation préjudiciable, et de les céder ou donner à un tiers à l'exception des publications conjointes avec des partenaires commerciaux dans le cadre strict des activités de l'entreprise..

Paraphes :

1/3

ARTICLE 2 : MODALITÉS ET DURÉE DE DIFFUSION

A compter de la signature de la présente autorisation, les images pourront être exploitées et utilisées directement par l'entreprise sous les conditions suivantes :

Finalité des images : ⁽¹⁾
Support de diffusion : ⁽²⁾
Territoire de diffusion : ⁽³⁾
Durée d'exploitation : ⁽⁴⁾

ARTICLE 3 : RUPTURE DU CONTRAT DE TRAVAIL

En cas de rupture du contrat de travail, l'entreprise conserve un droit d'exploitation des images réalisées aux conditions susnommées, pendant une durée de ⁽⁵⁾ années à compter de la date de départ effective du salarié. Cette durée ne pourra toutefois pas dépasser la durée d'exploitation d'origine.

ARTICLE 4 : ABSENCE DE RÉMUNÉRATION ET CESSION

Le salarié atteste ne pas être lié par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de son image ou de son nom. Il reconnaît être entièrement rempli de l'intégralité de ses droits. Il **ne pourra prétendre à aucune rémunération** ⁽⁶⁾ pour l'exploitation des droits visés aux présentes.

ARTICLE 5 : DROIT DE RETRAIT

Le Salarié dispose du droit de retirer son consentement à tout moment par écrit (courrier ou email). Ce retrait prendra effet pour l'avenir et ne pourra concerner les supports physiques déjà distribués ou en cours de distribution au moment de la demande.

ARTICLE 6 : PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES (RGPD)

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement dont le responsable est l'entreprise.

- **Finalités du traitement** : Les données sont collectées telles qu'énoncées dans la présente autorisation.
- **Base légale** : Consentement du Salarié.
- **Droits** : Le Salarié bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement de ses données, qu'il peut exercer auprès de : ⁽⁷⁾

ARTICLE 7 : LITIGES ET LOI APPLICABLE

Pour tout litige né de l'interprétation ou de l'exécution des présentes, il est fait attribution expresse de juridiction aux tribunaux français.

Fait à (lieu)

le (date)

en deux exemplaires originaux.

Signature précédée de la mention « *Lu et approuvé* »

Le responsable légal de l'entreprise

(nom, prénom, fonction)

Le salarié

(nom, prénom, fonction)

NOTICE

- (1) Mettre le but comme : la promotion de l'entreprise, l'information des nouveaux employés, rapport...
- (2) Préciser les supports de diffusion : matériel (tirages, poster, livre, flyers, cartes postales...) ou immatériel tels que le site web, réseaux sociaux.
- (3) Territoire géographique sur lequel l'image sera exploitée
- (4) La durée de l'exploitation des images doit être limitée
- (5) Sans cette clause un salarié pourrait demander des indemnités suite à l'exploitation de son image si l'entreprise ne réactualise pas son site web par exemple.
- (6) Cette autorisation est donnée à titre gratuit. En cas d'accord transactionnel c'est ici qu'il faut le stipuler
- (7) Nom et mail du contact du *délégué à la protection des données (DPO)*